



CONVOCAATION ASSEMBLEE GENERALE

Vendredi 16 décembre 2022, de 20h30 à 21h30

Sous-sol de la Mairie Annexe, angle de la rue Xavier Gout et de l'avenue Daniel Perdrigé
93360 Neuilly Plaisance.

En présentiel et en visioconférence

ORDRE DU JOUR

Rapport moral, Rapport financier et Rapport d'activité sur l'année 2020/2021
Elections du Conseil d'Administration
Questions diverses

Si vous ne pouvez pas assister à l'Assemblée Générale et que vous êtes à jour dans votre cotisation d'adhérent **merci de remplir le pouvoir** de vote ci-joint et de le remettre à la personne de votre choix (Ne pas donner le pouvoir à un salarié de l'Association : pas de pouvoir au nom d'un professeur, d'Aurore ou du secrétaire.)

Si le quorum n'est pas atteint, une Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra à la suite de cette A.G.

Le mot du Président: « Comme toute association, notre association ne fonctionne que grâce aux bénévoles, aux militants. Une vie associative s'enrichit avec ses adhérents et avec du « sang neuf » chaque année !

Pensez-y, l'association se modèle avec ceux qui sont acteurs. »

*Pour Le président Bernard Baudouin,
Le Vice-Président par délégation, Thibault Letondal.*

Fait à Neuilly-Plaisance le 12 novembre 2022.

RAPPEL : au sein de l'association les adhérents, dès 16 ans :

- **votent** (leurs parents ne peuvent pas voter pour eux, sauf s'ils ont un pouvoir) ;
- **Peuvent se présenter au C.A – le 1^{er} CA se tiendra à la suite de l'AG de 21h30 à 22h30.**

Si vous êtes absent et vous souhaitez vous présenter au C.A, merci de le préciser sur le pouvoir ci-joint

POUVOIR DE VOTE A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 15 décembre 2022

Je soussigné (e) :

Représentant mon enfant âgé de moins de 16 ans

Représentant moi-même

Porte à votre connaissance mon indisponibilité à participer à l'Assemblée Générale de l'Association VIVALDI A DIT.

Je donne pouvoir à Mme ou Mr :

Fait à Neuilly-Plaisance, le :

Signature :